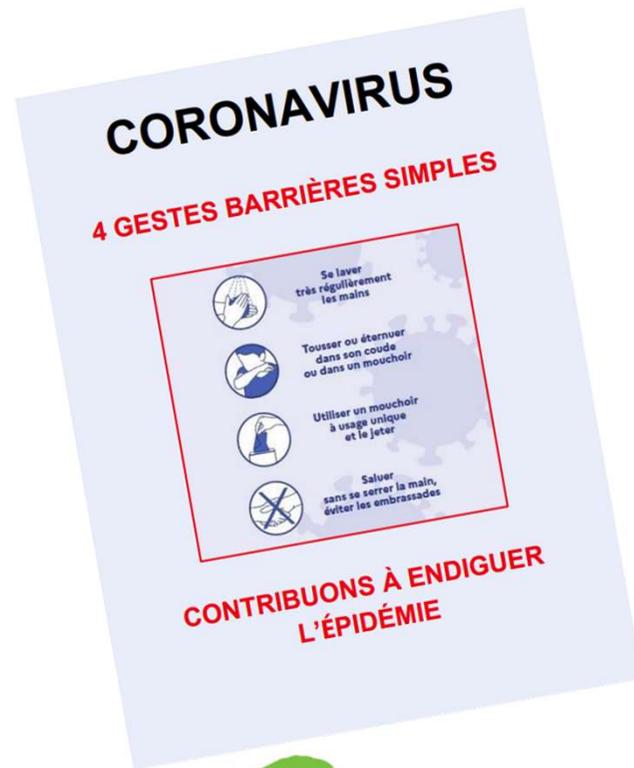




Mairie de Sainte-Foy-de-Peyrolières

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne



Conseil Municipal 29 mars 2022



Ordre du jour

FINANCES LOCALES

1. Approbation du compte de gestion 2021 - Budget communal
2. Approbation du compte administratif 2021 - Budget communal
3. Affectation des résultats 2021 - Budget communal
4. Taux d'imposition 2022
5. Approbation des subventions 2022 versées aux associations
6. Approbation du budget communal 2022



Ordre du jour (Suite)

FINANCES LOCALES

7. Approbation du compte de gestion 2021 – Budget annexe « Clos du Trujol »
8. Approbation du compte administratif 2021 – Budget annexe « Clos du Trujol »
9. Approbation du budget annexe « Clos du Trujol » 2022



Ordre du jour (Suite)

FINANCES LOCALES

10. Construction du complexe scolaire élémentaire : Déclaration de sous-traitance – Lot 1 VRD – TERRASSEMENTS :
Modification n°2 du montant sous-traité ;
11. Construction du complexe scolaire élémentaire : Déclaration de sous-traitance – Lot 1 VRD – TERRASSEMENTS ;
12. Construction du complexe scolaire élémentaire : Approbation de l'avenant de transfert – Lot 7 - ELECTRICITE CFO-CFA ;
13. Construction du complexe scolaire élémentaire : Déclaration de sous-traitance – Lot 6 - CVC-PLOMBERIE-SANITAIRES



Ordre du jour (Suite et fin)

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

14. Mise en place de Feux Tricolores sur l'avenue du 19 mars 1962

FONCTION PUBLIQUE

15. Création de deux emplois à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
16. Mise à jour du tableau des effectifs

VŒUX ET MOTIONS

Motion de soutien et de solidarité en faveur du peuple Ukrainien



Compte-rendu des décisions prises depuis le 15 février 2022

DECISION N° D. 2022-03 du 10 février 2022

Marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des accotements nord de l'avenue du 19 mars 1962 (RD632)

- Un marché à procédure négociée est passé avec la Société ATELIER INFRA
- Le marché est conclu pour un montant forfaitaire total maximum de 9 900 € H.T. (**11 880 € TTC**) correspondant à :
 - La phase AVP pour un montant de 1 925,00 € H.T. (2 310,00 € TTC),
 - La phase PRO-ACT pour un montant de 3 025,00 € H.T. (3 630,00 € TTC),
 - La phase VISA-DET-AOR pour un montant de 4 950,00 € H.T. (5 940,00 € TTC)



Compte-rendu des décisions prises depuis le 15 février 2022

DECISION N° D. 2022-04 du 15 février 2022

Abattage d'arbres morts sur pied chemin du Mestroun

- Un marché à procédure négociée est passé avec la Société Bernard GUERIN
- Le marché est conclu pour un montant forfaitaire total maximum de 1 200 € H.T. (**1 440 € TTC**)



Compte-rendu des décisions prises depuis le 15 février 2022

DECISION N° D. 2022-05 du 2 mars 2022

Acquisition de mobilier de bureau pour l'équipement du nouveau bâtiment des services techniques

- Un marché à procédure négociée est passé avec la Société AUX DOCKS DU BUREAU
- Le marché est conclu pour un montant forfaitaire total maximum de 2 725,74 € H.T. (**3 270,89 € TTC**)



Compte-rendu des décisions prises depuis le 15 février 2022

DECISION N° D. 2022-06 du 2 mars 2022

Acquisition de mobilier d'atelier pour l'équipement du nouveau bâtiment des services techniques

- Un marché à procédure négociée est passé avec la Société CONSEIL EQUIPEMENT
- Le marché est conclu pour un montant forfaitaire total maximum de 8 830,53 € H.T. (**10 596,64 € TTC**)



Compte-rendu des décisions prises depuis le 15 février 2022

DECISION N° D. 2022-07 du 11 mars 2022

Acquisition de tables pour la salle de réunion de la mairie

- Un marché à procédure négociée est passé avec la Société AUX DOCKS DU BUREAU
- Le marché est conclu pour un montant forfaitaire total maximum de 1 068,17 € H.T. (**1 281,81 € TTC**)



Transfert des
tables de la salle
du 1° étage vers
le local
associations



Compte-rendu des décisions prises depuis le 15 février 2022

DECISION N° D. 2022-08 du 17 mars 2022

Fonds de concours pour le marché de travaux relatif à la construction d'un groupe scolaire élémentaire (Annule et remplace la décision n° 2021-05 du 25/03/2021).

- Demande de subvention (fonds de concours) auprès de la Communauté de Communes Cœur de Garonne
- La demande de subvention porte sur un montant de 30 000,00 € HT pour un projet dont le montant de la **première tranche** est de 2 428 560 € HT soit une sollicitation représentant 1,23 % de cette tranche du projet dont le coût global est estimé 3 953 567 € HT



Compte-rendu des décisions prises depuis le 15 février 2022

DECISION N° D. 2022-09 du 17 mars 2022

Fonds de concours pour le marché de travaux relatif à la construction d'un groupe scolaire élémentaire (Annule et remplace la décision n° 2021-05 du 25/03/2021)

- Demande de subvention (fonds de concours) auprès de la Communauté de Communes Cœur de Garonne
- La demande de subvention porte sur un montant de 30 000,00 € HT pour un projet dont le montant de la **deuxième tranche** est de 1 527 007 € HT, soit une sollicitation représentant 1,96 % de cette tranche du projet dont le coût global est estimé 3 953 567 € HT



Contexte années 2021 et 2022

- **Deux projets majeurs** réalisés en 2021 et 2022 d'où cette présentation conjointe du réalisé 2021 (Compte administratif) et de la prévision 2022 (Budget prévisionnel) en quatre volets : DF RF DI RI
- Reports du CA 2021 au BP 2022
- Projet du **service technique**
- Projet du **complexe scolaire**



CA2021 et BP2022 Dépenses Fonctionnement

Dépenses fonctionnement		réalisation 2021	prévisions 2022
11	charges à caractère général	488 787	498 450
12	charges de personnel	808 183	856 000
14	atténuation de produits	129 408	129 408
65	autres charges de gestion	122 400	111 995
66	charges financières	31 641	68 205
67	charges exceptionnelles		1 000
		1 580 420	1 665 058

Ch11 +1,5% par rapport au réalisé 2021

spécifique 2021 54k€ : Ass Resp civile Ecole,
Travaux : lavoir, parking stade avec poteaux,
Protection toitures Mairie église,
Maintenance tractopelle

En 2022 : 40k€ Augmentation Energies
et Mise en route école **+22k€** Marge

Ch12 **Titulaires +50k€**:

2 Départs remplacés (Urbanisme, RH)
1 Longue maladie (ATSEM)
1 poste renfort nouvelle école

Ch14 Compétences prises par l'intercommunalité

Ch65 **SDEHG 2020-21** Rénovation LED 4 réseaux

Ch66 **Intérêts nvx**: Banque des Territoires et CA
EDUPRET 0,6% + 0,5% indexé sur le Livret A
CA Taux fixe à 1,08%



CA2021 et BP2022 Recettes Fonctionnement

Recettes Fonctionnement		réalisation 2021	prévisions 2022
013	attenuation de charges	58 482,08	55 000
70	produits des services	133 107,69	255 000
73	impôts et taxes	949 149,00	982 000
74	dotations et participations	514 171,84	508 500
75	autres produits	67 183,33	41 900
76	produits financiers	0,00	2,32
77	produits exceptionnels	14 822,35	155 000
		1 736 916	1 997 402

Ch13 Compensation maladies

Ch70 **En 2021** Etat Repas1€ et Parents + MAD 15k€
En 2022 MAD 150k€ avec non versé 20-21

Ch73 **Augmentation des bases de 3,4% par l'Etat**
Taux inchangés TF 41,07% TFnB 76,51%

Ch74 Peu d'évolutions

Ch75 Revenus immeubles, Lacroix, SdF
en 2021: dégâts incendie Bus 26k€

Ch77 CAF péri scolaire et **Vente terrain Parayré**
Ventes Clos du Trujol **repoussé en 2023**



CA2021 et BP2022 Dépenses Investissement

	dépenses Investissements	réalisation 2021	RAR 2021	prévisions 2022	total 2022
16	remboursement dette Av2021	94 632,25		95 290	95 290
	remb emprunts nv projets			80 890	80 890
20	immob,incorporelles (PLU)	14 208,00	14 708,55	5 220	19 929
204	Subv Equipement pour EHPAD	15 000,00		15 000	15 000
21	immob. Corporelles				
	Service technique	355 482,46	261 485,31	625	262 110
	Complexe scolaire	1 525 760,24	459 508,30	3 361 637	3 821 145
	hors grands projets	96 534,90	64 297,84	285 554	349 858
		2 101 618	800 000	3 844 216	4 644 222

Ch16 **Av2021** Amortissement capital +1500€/an
 Dates de Fin des emprunts anciens :
 Maison Descamps 12/2025, Mater 04/2026
 Rénovation Eglise ~37k€/an de 2026 à 2031

Nv 2022 : Amortissement du capital
 EDUPRET 57,8k€ constant sur 40ans
 CA 1ère année 23,1k€ + 250€/an sur 25ans

Ch20 Finalisation PLU et schéma assainissement
 204 EHPAD 2nd versement (15k€+15k€+20k€)

Ch21 **Serv Technique** terminé en Avril 2022
Complexe scolaire: 200k€ inclus
 pour plus value, révision de prix, aléas

Aménagement des 2 projets 220k€

Mobilier complexe scolaire	150k€
Informatique Complexe scolaire	50k€
Mobilier intérieur et atelier du ST	20k€



CA2021 et BP2022

Dépenses Investissements Hors grands projets

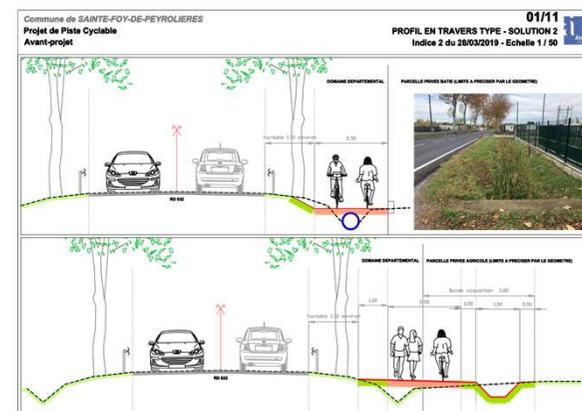


73k€ engagés en 2021

Tracteur acheté fin 2021	23880€ (-8400€)
Réfection cuisine SdF village	6,2k€
MOE Piste cyclable et Actes notariés	6,2k€
Etude Aménagt bas côté D632	11,9k€
Parking face au stade	24,5k€

57k€ pour 2022

Achat terrains Pistes pédestre et cyclable
 Etudes rénovation ancienne Ecole
 Mobilier et Informatique



CA 2021 et BP2022 Recettes Investissement

	recettes Investissements	réalisation 2021	prévisions 2022	total 21-22	
10	fonds divers (FCTVA et TA)	93 935,37	75 000,00	168 935,37	
13	Subventions d'Investissement	279 807,44		279 807,44	
	subv invest CD,DETR,DSIL		1 795 644	1 795 644	
	subv soumises à factures		214 108	214 108	2 289 560
16	Emprunts				
	EDUPRET	2 314 940,00		2 314 940	
	emprunt CA de 650K€	65 000,00	585 000	650 000	
	CA Prêt relai 950k€ sur factures		950 000	950 000	3 914 940
		2 753 683	3 619 752	6 373 435	

FCTVA: Fonds de Compensation pour la TVA

TA: Taxe d'Aménagement

CD: Conseil Départemental

DETR: Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DSIL: Dotation de Soutien à l'Investissement Local

CA: Crédit Agricole



Reports CA 2021 à BP 2022

	N-1	2021	CA2021 à BP2022	
Résultat Fonctionnement cumulé	378 789	156 496,56	535 285,73	
Résultat Investissement cumulé	-235 779,08	939 528,03	703 748,95	
RAR Investissement		-800 000,00	-800 000,00	
Résultat d'Invest positif mais RAR supérieur donc report de			-96 251,05	Affectation du résultat
excédent de Fonctionnement reporté			439 034,68	
Report à l'investissement			703 748,95	



Service technique Dépenses et Financement

Les dépenses	2017 à 2020	2021	2022	Totaux
Préparation projet: architecte, Bureau de contrôles et divers	36 233 €	5 476 €		41 709 €
Suivi des travaux: architecte et Bureaux de contrôle		19 253 €	15 831 €	35 084 €
Travaux mandatés en 2021 à 57%		330 753 €	246 279 €	577 032 €
Travaux réalisés à 75% en 2021	36 233 €	355 482 €	262 110 €	653 825 €

<i>Contrôles et Divers</i>	26 230 €	4,01%
<i>Prestation architecte</i>	50 563 €	7,73%
Travaux	577 032 €	88,25%

en HT 480 860 €

Financement des travaux	subventionnés à 35%
Fonds propres hors TVA	311 938 €
Subvention du département	145 136 €
Fond de concours de l'interco 3CG	23 786 €



Complexe scolaire : Dépenses

	2017 à 2020	2021	2022	Totaux	
Assistant Maîtrise Ouvrage, Géomètre, BE contrôles	102 694 €	23 105 €	39 724 €	165 522 €	2,94%
Maîtrise d'Œuvre : architecte MDR, BE EGIS, GAMBA, SIST	292 405 €	111 014 €	185 109 €	588 529 €	10,45%
Travaux mandatés en 2021 à 28%		1 391 642 €	3 484 368 €	4 876 010 €	86,61%
Travaux réalisés : 50% du VRD+GO	395 099 €	1 525 760 €	3 709 201 €	5 630 061 €	

Prévisions pour plus-value, révision des prix et aléas	200 000 €
Mobilier école, cantine, ALAE et Informatique	200 000 €
	6 030 061 €

Travaux en HT 4 063 342 €

Demandes des subventions sur 3 953 567 € Délibération du 29/07/2020

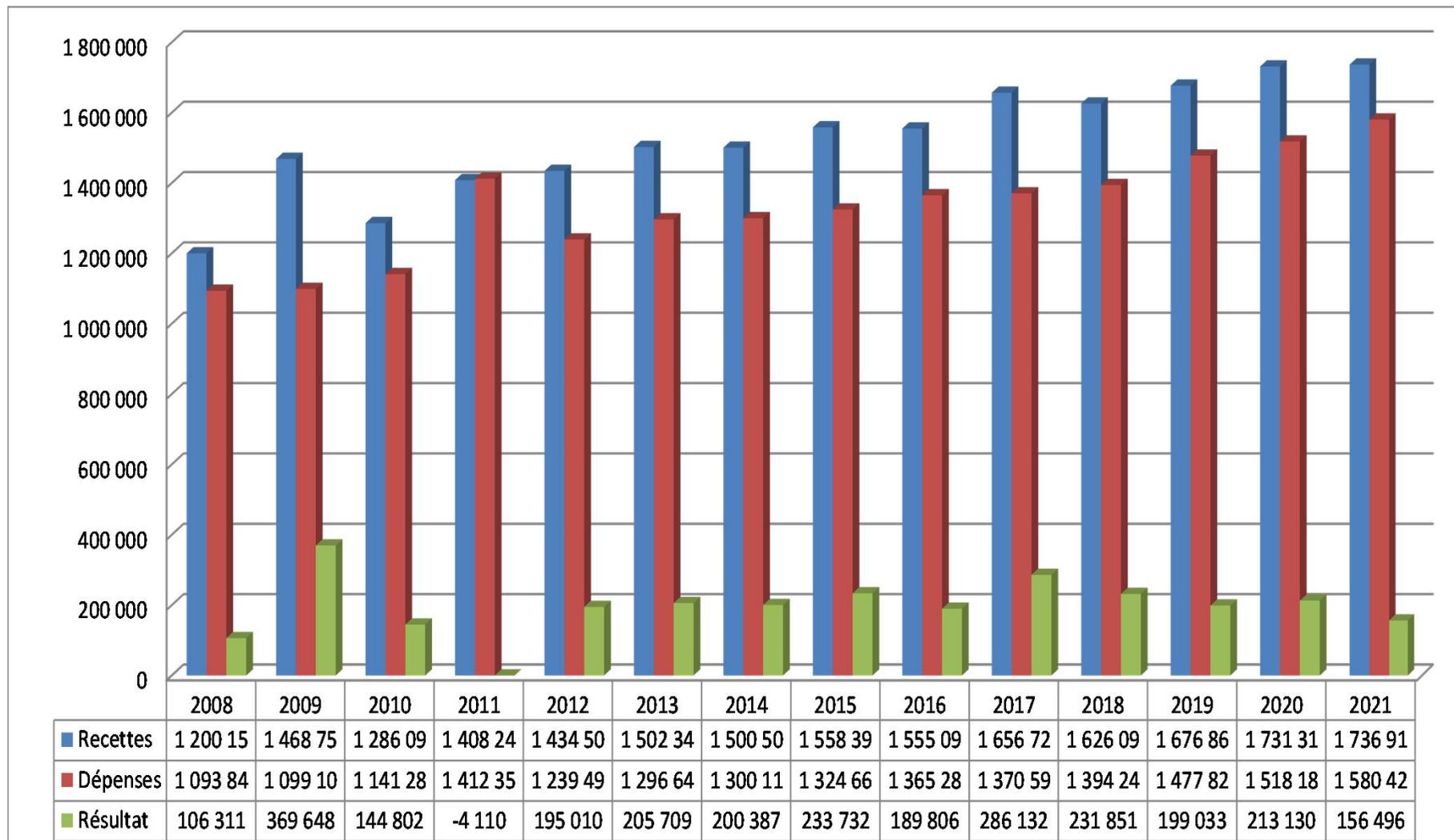


Complexe scolaire: Financement

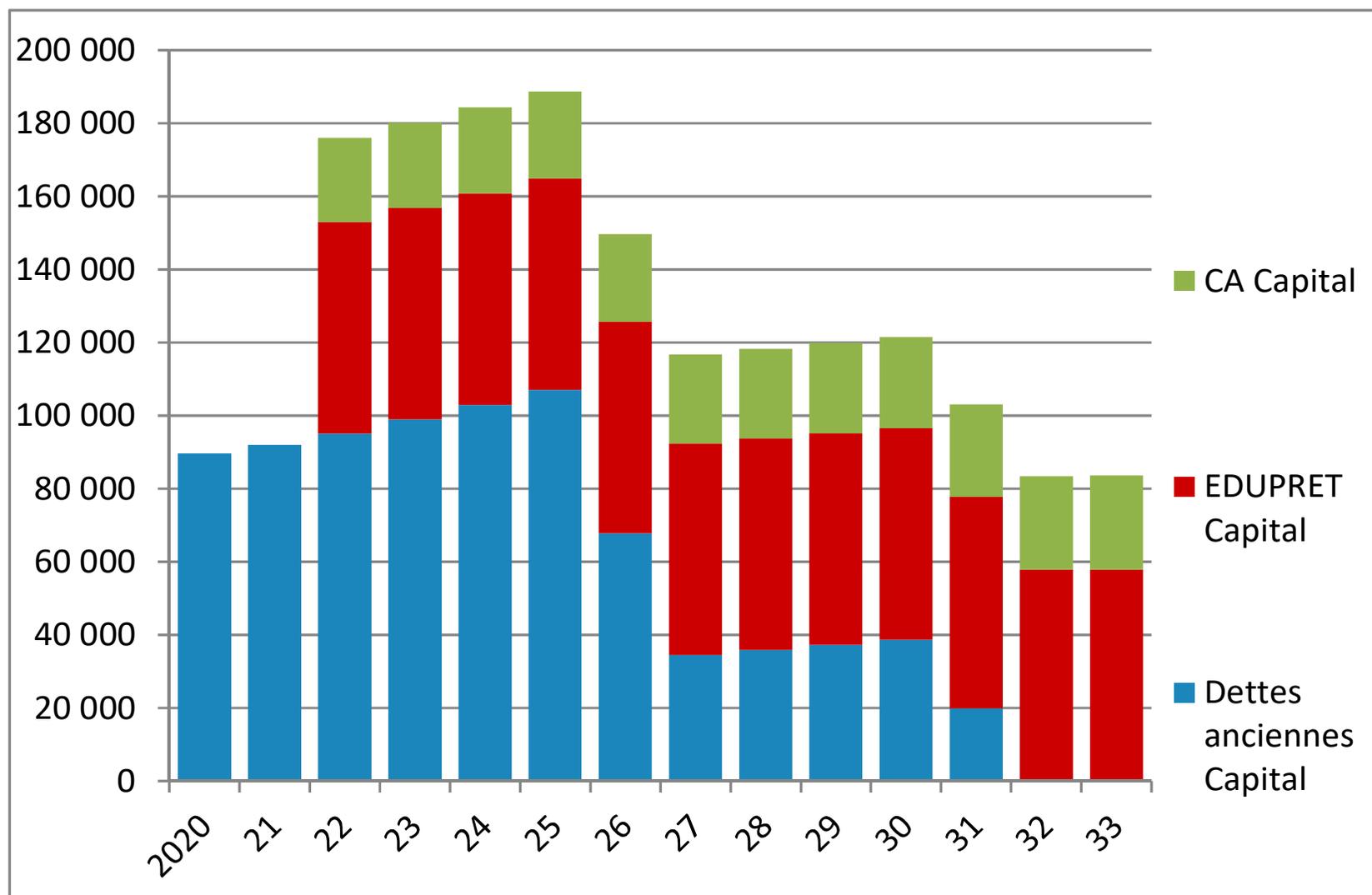
		Emprunts			
EDUPRET Banque des Territoires		2 314 940			
Prêt CA		650 000			
Prêt Relais CA pour TVA		950 000			
		3 914 940			
		Subventions			
		600 000	CD31 2ans		
		600 000	DETR 2ans		
		200 000	DSIL 2022		
		300 000	CAF		
		60 000	FdC 3CG 2021 ET 2022		
		34 128	Région chaufferie biomasse		
		22 206	Ministère Agriculture matériel cuisine		
		18 850	Socle numérique		
		1 835 184			
Financement pour Travaux complets et Aménagement intérieur				5 750 124	
		Vente terrains			
CM 07/12/21 de 400k€ baissé à 340k€ - Terrain Parayré estimé 160k€				334 000	
Total dépenses sur Budget annexe 146 207€ et Mise en agence					



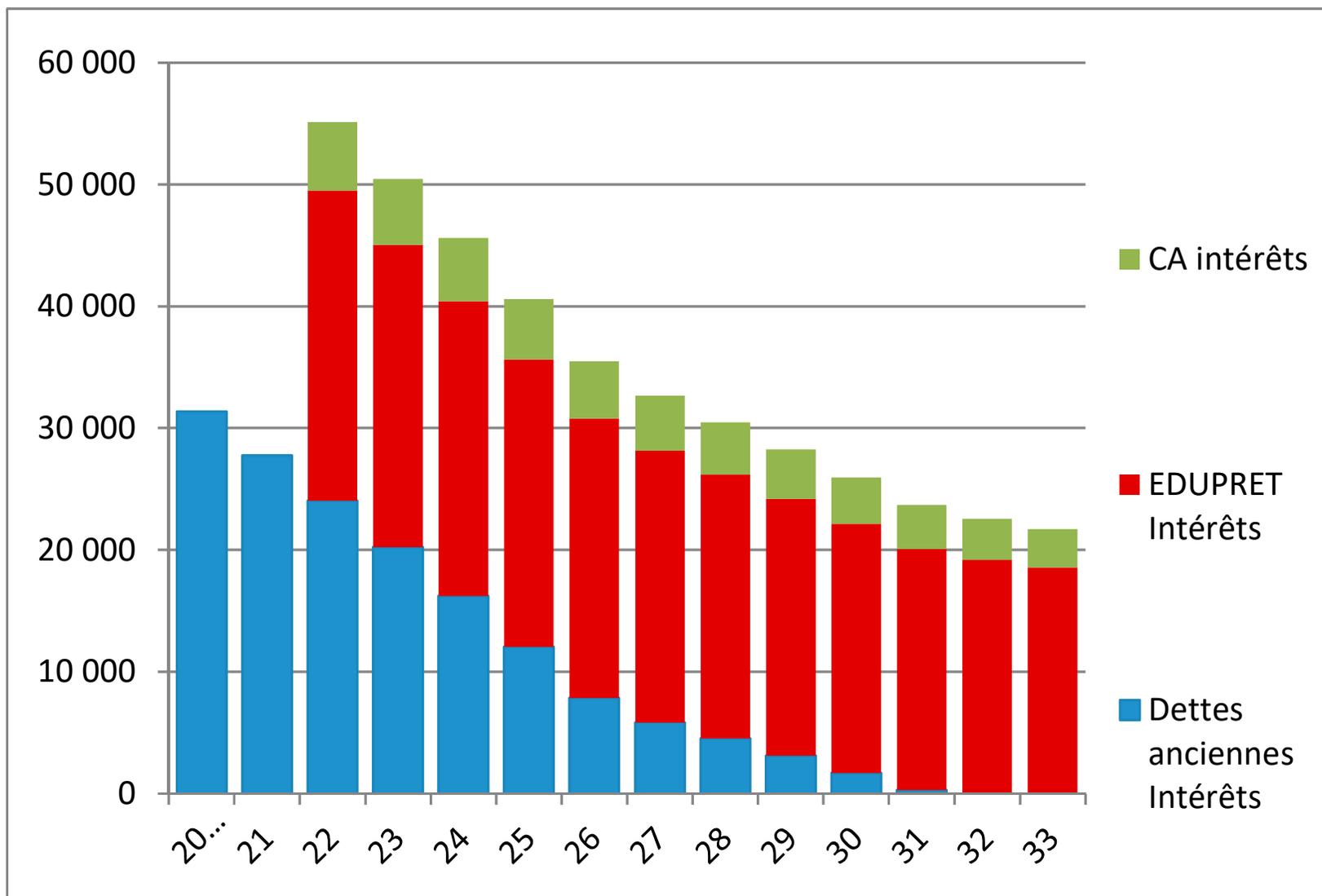
Résultat du Fonctionnement de 2008 à 2021



Remboursement des emprunts: amortissement du Capital en investissement sur la marge brute



Remboursement des emprunts: les intérêts en Fonctionnement



1 931 975 € remboursé de 2008 à 2020

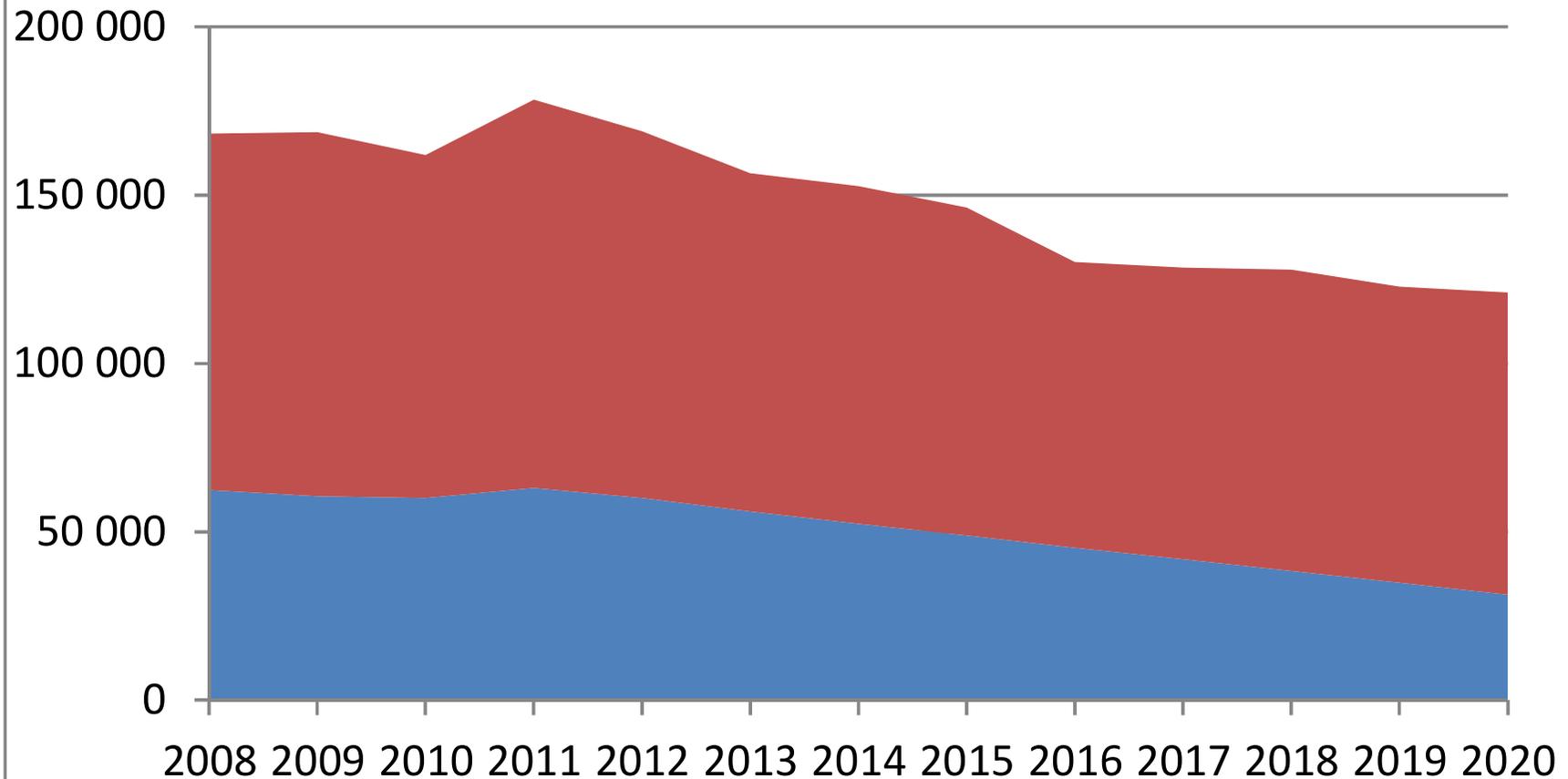
en 13 ans

capital 1 276 864€

intérêts 655 112€

■ Remb Capital 2008 à 2020

■ Remb Intérêts 2008 à 2020

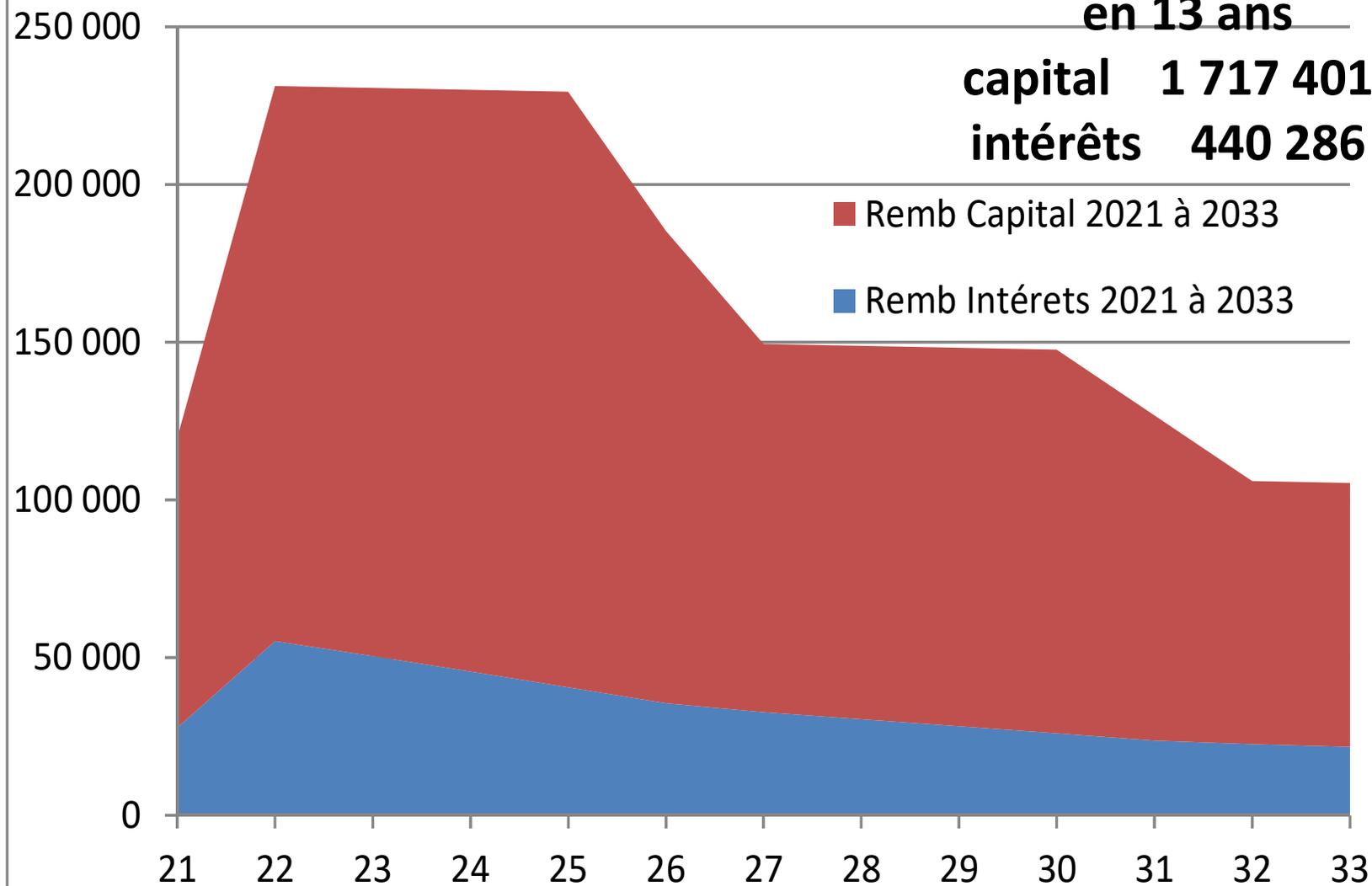


2 157 687 € à rembourser de 2021 à 2033

en 13 ans

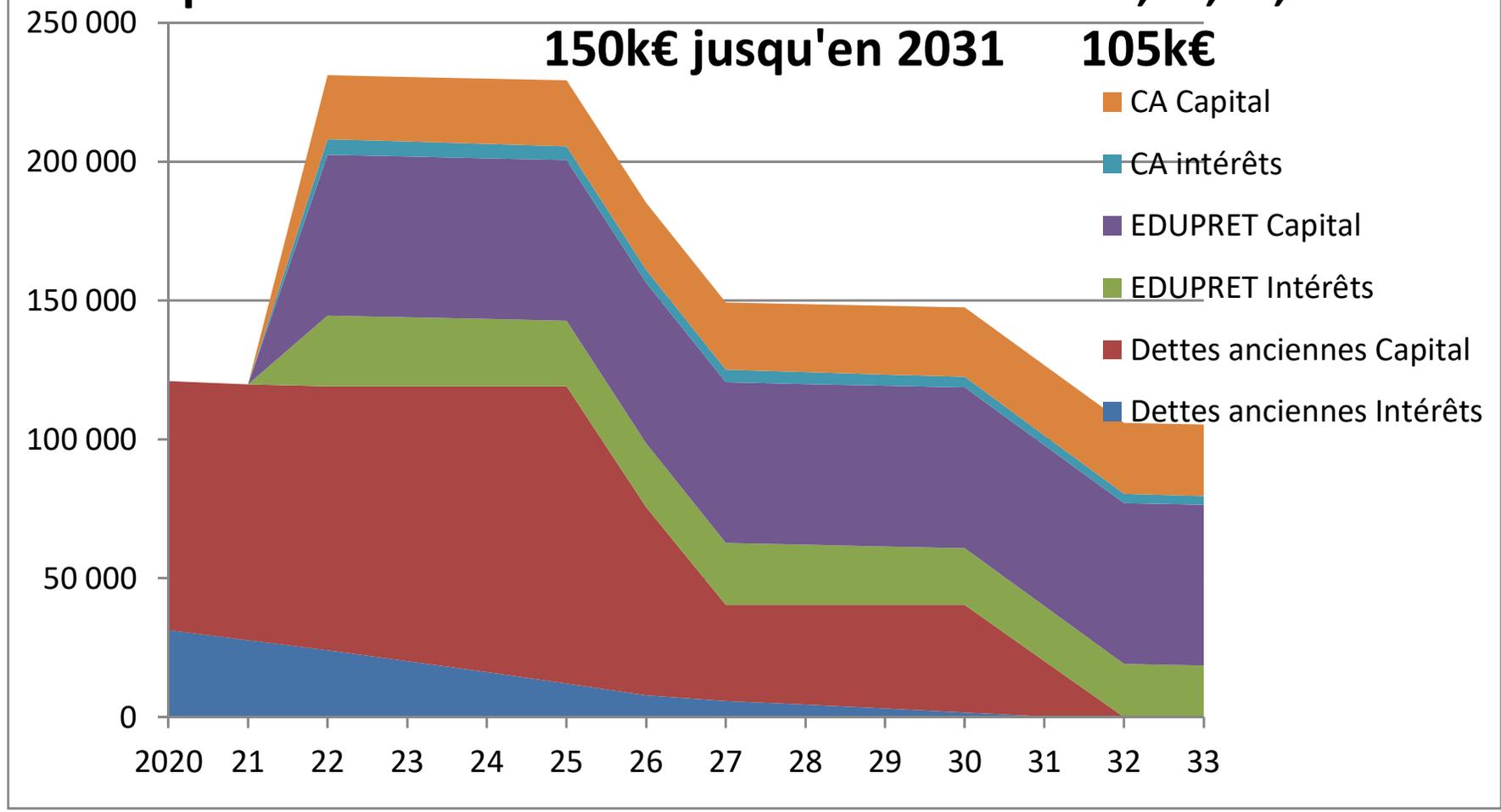
capital 1 717 401 €

intérêts 440 286 €



Cumul Remboursements Capital et intérêts

par année 120k€ en 2021 230k€ en 2022,23,24,25



Remboursements capital + intérêts sur 13 années 2021 à 2033

854 k€ dettes anciennes
 958 k€ Edupret
 345 k€ CA



Evolution de la dette par habitant

Evolution de la dette par rapport à la population avec estimations liées au PLU à venir.

	en 2008	en 2022	en 2026	en 2033
dettes anciennes	1 966 k€	730 k€	234 k€	0
Edupret		2 314 k€	-289 = 2025 k€	-730 = 1584 k€
CA		650 k€	-117 = 533 k€	-293 = 357 k€
	1 966 k€	3 694 k€	2 792 k€	1 941 k€
	Insee		PLU + 350 Habitants d'ici 2030	
Population nbre hab	2001	2137	2300	2500
Dette par Habitant	982 €	1 729 €	1 214 €	776 €

Inflation 2008 à 2021 (source Insee) 16,1% sur 14 ans

2 369 990€ **Dette initiale vue au BP 2007** (CE église, CLF divers, DEXIA maternelle, Département, SIVOM, SDEHG)



1. Approbation du compte de gestion 2021 - Budget communal

Les **comptes de gestion** des différents budgets sont **établis par Madame la Perceptrice** à la clôture des exercices.

Monsieur le Maire les vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et le montant des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis à l'examen de l'assemblée délibérante, en même temps que les comptes administratifs.

Le compte de gestion 2021 du budget principal de la commune est conforme au compte administratif 2021.



1. Approbation du compte de gestion 2021 - Budget communal

Proposition:

DECLARE que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière du SGC de Carbonne, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



2. Approbation du compte administratif 2021 - Budget communal

Les écritures passées au cours de l'exercice 2021 sur le budget principal ont généré un résultat global cumulé de 535 285,73 €, réparti comme suit :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL
Résultat exercice précédent	666 252,24 €	- 235 779,08 €	430 473,16 €
Part affectée à l'investissement année en cours - Compte 1068	287 463,07 €		
Total recettes exercice en cours	1 736 916,29 €	3 051 375,88 €	4 788 292,17 €
Total dépenses exercice en cours	1 580 419,73 €	2 111 847,85 €	3 692 267,58 €
RESULTAT 2021	156 496,56 €	939 528,03 €	1 096 024,59 €
RESULTAT (avec report exercice antérieur)	535 285,73 €	703 748,95 €	1 239 034,68 €
Restes à réaliser		- 800 000,00 €	
RESULTAT avec RAR.	535 285,73 €	- 96 251,05 €	439 034,68 €



2. Approbation du compte administratif 2021 - Budget communal

Proposition:

APPROUVE le compte administratif du budget principal de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières pour l'année 2021 selon les termes figurant dans le tableau ci-dessus, faisant ressortir un résultat global cumulé de 535 285,73 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau du résultat de fonctionnement, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser en investissement pour un montant de – 800 000,00 € ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus



3. Affectation des résultats 2021 - Budget communal

Proposition:

AFFECTER au budget primitif principal 2022 de la commune le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

- Au compte 1068 - Excédent de Fonctionnement :
96 251,05 €

Au compte 002 - Report à nouveau section de fonctionnement :
439 034,68 €

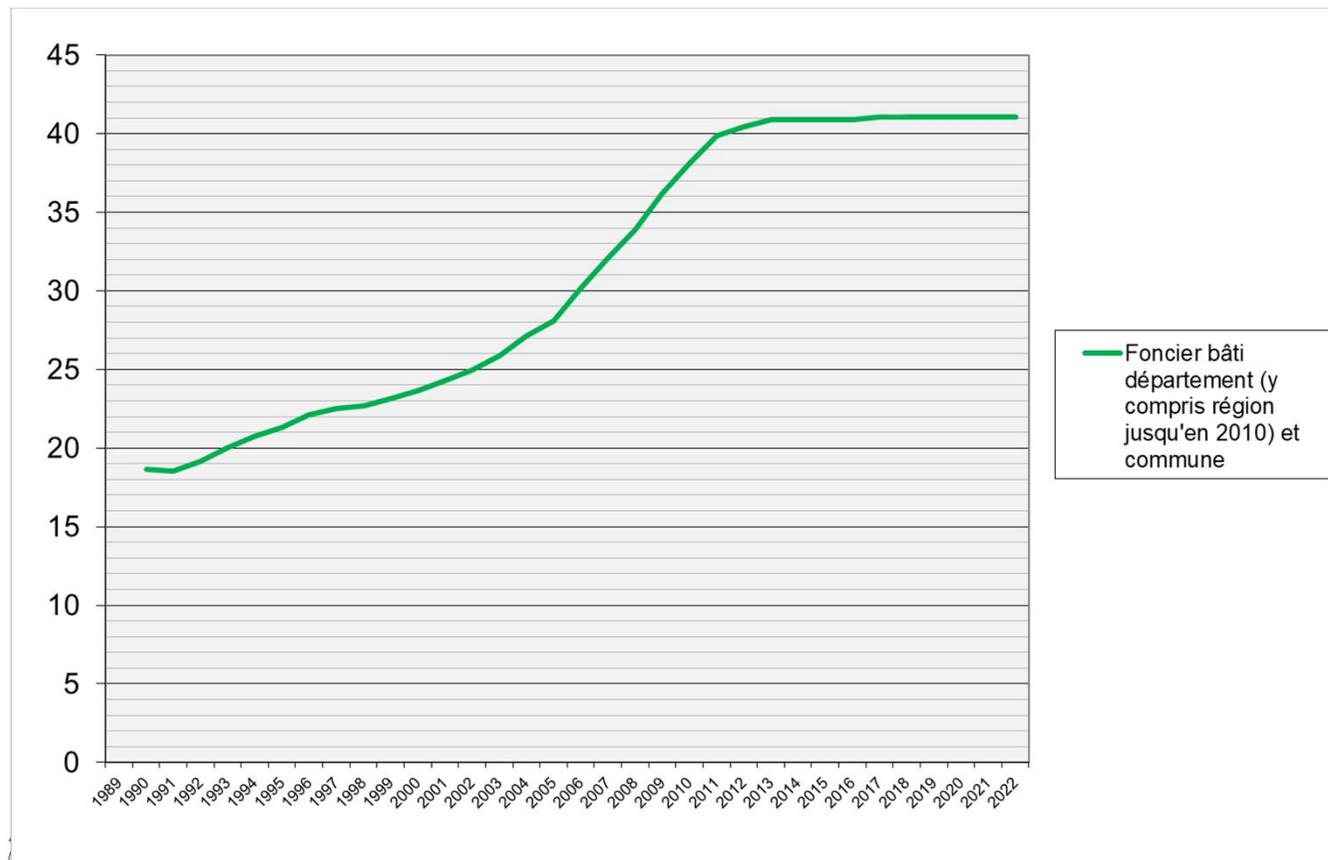


4. Taux d'imposition 2022

Pas d'évolution des taux de la commune en 2022

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **41,07 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **76,51 %**



4. Taux d'imposition 2022

Proposition:

VOTER pour 2022 les taux suivants :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **41,07 %**

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **76,51%**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier.

CHARGER Monsieur le maire ou son représentant de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.



5. Approbation des subventions 2022 versées aux associations

Associations	Pour mémoire 2021	Proposition du Maire
Amicale Anciens combattants Canton St-Lys	230	230
Associations Communales Chasse Agréée Ste-Foy	320	320
Association Pêcheurs à la ligne canton St-Lys	320	320
Association Sent'Aure	180	180
Centre secours sapeurs-pompiers St-Lys	350	350
Coopérative scolaire école maternelle	588	546
Coopérative scolaire école élémentaire	835	750
Ecole de musique de Ste-Foy	150	150
Ste-Foy Sports et Loisirs	450	450
Union cycliste St Foyenne	400	400
Union sportive Pétanque	500	500
Union sportive Ste-Foy Football	3 200	3 200
Union sportive Ste-Foy Rugby	3 200	3 200
AGORA	1 700	1 000
AFPEL	1 150	1 150
Assistante maternelle Bisounours	150	150
Palette Foyenne	150	150
Repair' Café	200	200
SHR 31	150	150
Les Zamis en Balade	200	200
Fidésiadés en Savès	2 000	1 100
Savès Patrimoine	150	150
Ma Bulle Sophro	300	150
Country	300	150
Les Tamalous	300	150
Radio RDLS	0	300
RESERVE : Projets associatifs	3 527	5404
Total	21000	21000



5. Approbation des subventions 2022 versées aux associations

Proposition:

APPROUVER le principe de versement de subventions aux associations tel que présenté ci-dessus,

INSCRIRE ces dépenses au budget 2022, article 6574, section « *Subventions de fonctionnement aux associations* »,

DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les documents relatifs à ces opérations.



6. Approbation du budget communal 2022

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 436 437,00	2 436 437,00
Section d'investissement	4 808 280,00	4 808 280,00
TOTAL	7 244 717,00	7 244 717,00

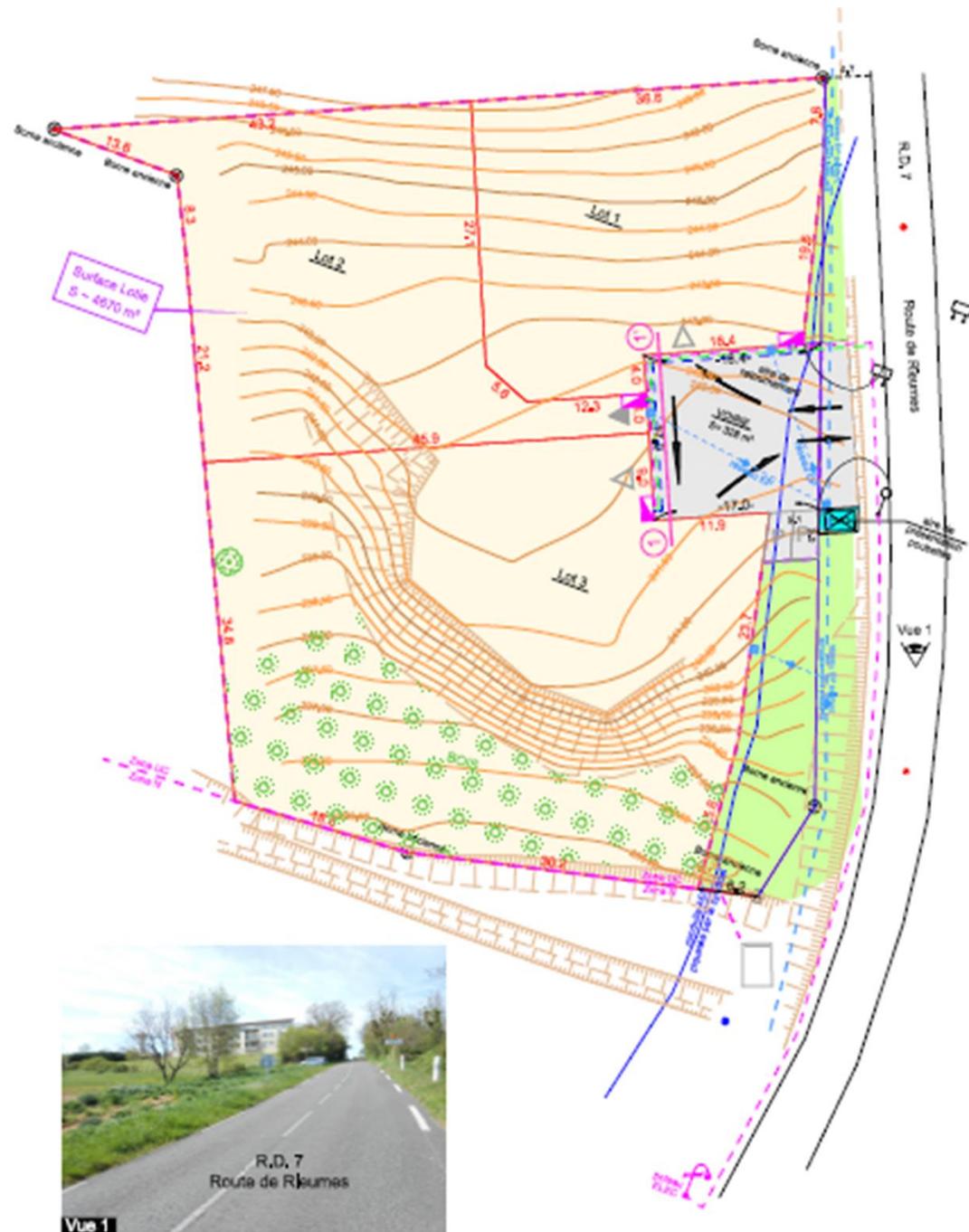
Proposition:

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement



Budget annexe pour le lotissement communal « Le Clos du Trujol »



7. Approbation du compte de gestion 2021 - Budget annexe « Clos du Trujol »

Les **comptes de gestion** des différents budgets sont **établis par Madame la Perceptrice** à la clôture des exercices.

Monsieur le Maire les vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et le montant des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis à l'examen de l'assemblée délibérante, en même temps que les comptes administratifs.

Le compte de gestion 2021 du budget annexe « clos du Trujol » de la commune est conforme au compte administratif 2021.



8. Approbation du compte administratif 2021 -

Budget annexe « Clos du Trujol »

Les écritures passées au cours de l'exercice 2021 sur le budget annexe « Clos du Trujol » ont généré un résultat global cumulé de -57 841,40 €, réparti comme suit :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL
Total recettes exercice en cours	124 215,04 €	66 373,64 €	190 588,68 €
Total dépenses exercice en cours	124 215,04 €	124 215,04 €	248 430,08 €
RESULTAT 2020	0 €	- 57 841,40 €	- 57 841,40 €
RESULTAT	0 €	-57 841,40 €	0 €



8. Approbation du compte administratif 2021 - Budget annexe « Clos du Trujol »

Proposition:

APPROUVE le compte administratif du budget annexe « Clos du Trujol » pour l'année 2021 selon les termes figurant dans le tableau ci-dessus, faisant ressortir un résultat global cumulé de – 57 841,40 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau du résultat de fonctionnement, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



9. Approbation du budget annexe « Clos du Trujol » 2022

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	196 208,00	514 216,00
Section d'investissement	232 057,40	232 057,40
TOTAL	428 265,40	746 273,40

Proposition:

APPROUVE le budget annexe primitif 2022 du « Clos du Trujol » arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement



Construction du complexe scolaire élémentaire :



13. Attribution et signature des marchés relatifs à la construction du nouveau complexe scolaire élémentaire

LOT	Entreprise	Localisation	Offre HT
01_VRD - Terrassements	CARO TP/Lherm TP/Exedra	31130 QUINT FONSEGRIVES	453 650,37 €
02_Gros Œuvre - Fondations	BOURDARIOS	31083 TOULOUSE	1 829 748,35 €
03_Etanchéité	CDS	31390 CARBONNE	214 900,00 €
04_Menuiseries extérieures - Occultations	SMAP	31100 TOULOUSE	284 000,00 €
05_Metallerie - Serrurerie	SOCO Metal	12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	99 862,12 €
06_CVC - Plomberie - Sanitaire	JUSTUMUS	32000 AUCH	381 552,50 €
07_Electricité CFO CFA	DUNAC	31800 LA SALVETAT SAINT GILLES	161 000,00 €
08_Equipements de restauration	JMJ CUISINES	31140 LAUNAGUET	47 227,80 €
09_Cloisons - Doublages - Faux plafonds	MANFRE	31100 TOULOUSE	199 624,19 €
10_Menuiseries intérieures	COUCOUREUX BATIMENT	31240 LAUNAGUET	270,54 €
11_Revêtements de sols - Faïence	LACAZE	82000 MONTAUDOU	500,00 €
12_Peinture	C&T Decors	82000 MONTAUDOU	37 623,99 €
13_Ascenseur	ORONA	31670 LABEGE	19 465,00 €
			4 058 424,86 €

Extrait du
Conseil Municipal
du 13 avril 2021

10. Construction du complexe scolaire élémentaire : Déclaration de sous-traitance - Lot 1 VRD - TERRASSEMENTS : Modification n°2 du montant sous-traité

- Par courrier en date du 18 mars 2022, la société CARO TP a informé la commune de son intention de confier de nouveaux travaux supplémentaires de terrassement à l'entreprise VAISSE TP et **d'augmenter le montant de la sous-traitance** déjà consentie pour le porter à **110 634,96 € HT/TTC** (autoliquidation de TVA) avec paiement direct au sous-traitant.
- Considérant que ces déclarations de sous-traitance **ne modifient ni l'économie générale du marché, ni le montant HT** du lot susvisé et que l'entreprise CARO TP reste seule responsable de l'ensemble des prestations exécutées au titre du marché par elle-même et par ses sous-traitants.



10. Construction du complexe scolaire élémentaire : Déclaration de sous-traitance - Lot 1 VRD - TERRASSEMENTS : Modification n°2 du montant sous-traité

Proposition:

ACCEPTER la nouvelle déclaration modificative de sous-traitance de l'entreprise CARO TP pour la réalisation d'une partie des travaux de terrassement à la SARL VAISSE TP, domiciliée 41 chemin de la Garriguette à GAILLAC (81600).

PORTER le montant maximum HT/TTC de sous-traitance à **110 634,96 €** (autoliquidation de TVA) avec paiement direct au sous-traitant

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



11. Construction du complexe scolaire élémentaire : Déclaration de sous-traitance - Lot 1 VRD - TERRASSEMENTS

- Par demande écrite reçue en mairie le 16 mars 2022, l'entreprise CARO TP fait part à la commune de son intention de **sous-traiter les travaux de raccordement des réseaux** à la société SUD-OUEST RESEAUX, domiciliée 26 rue des Treilles à NOÉ (31410) pour un montant maximum HT/TTC de **14 044,53 €** (autoliquidation de TVA) avec paiement direct au sous-traitant.
- Considérant que ces déclarations de sous-traitance **ne modifient ni l'économie générale du marché, ni le montant HT** du lot susvisé et que l'entreprise CARO TP reste seule responsable de l'ensemble des prestations exécutées au titre du marché par elle-même et par ses sous-traitants.



11. Construction du complexe scolaire élémentaire : Déclaration de sous-traitance - Lot 1 VRD - TERRASSEMENTS

Proposition:

ACCEPTER la déclaration de sous-traitance de l'entreprise CARO TP pour la réalisation des travaux de raccordement des réseaux à la société SUD-OUEST RESEAUX, domiciliée 26 rue des Treilles à NOÉ (31410) pour un montant maximum HT/TTC de **14 044,53 euros** (autoliquidation de TVA) avec paiement direct au sous-traitant.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier



12. Construction du complexe scolaire élémentaire : Déclaration de sous-traitance - Lot 7 : ELECTRICITE CFO CFA; DUNAC/OCELEC

Par demande écrite reçue en mairie le 27 octobre 2021, l'entreprise DUNAC fait part à la commune de la disparition de sa branche électricité et de son intention de **sous-traiter la quasi-totalité des travaux d'électricité courant fort / courant faible à la SARL OCELEC**, domiciliée 2 impasse d'Hélios à L'UNION (31240), pour un montant maximum de **152 950,00 euros** HT/TTC (autoliquidation de TVA) avec paiement direct au sous-traitant.

Considérant que cette déclaration de sous-traitance **ne modifie ni l'économie générale du marché, ni le montant HT** du lot susvisé et que l'entreprise DUNAC reste seule responsable de l'ensemble des prestations exécutées au titre du marché par elle-même et par ses sous-traitants,



Extrait du
Conseil Municipal
du 7 décembre 2021

12. Construction du complexe scolaire élémentaire : Déclaration de sous-traitance - Lot 7 : ELECTRICITE CFO CFA; DUNAC/OCELEC

Proposition:

ACCEPTER la déclaration de sous-traitance de l'entreprise DUNAC pour la réalisation des travaux d'électricité à la SARL OCELEC, domiciliée 2 impasse d'Hélios à L'UNION (31240), pour un montant maximum de **152 950,00 euros** HT/TTC (autoliquidation de TVA) avec paiement direct au sous-traitant.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



Extrait du
Conseil Municipal
du 7 décembre 2021

12. Construction du complexe scolaire élémentaire : Approbation de l'avenant de transfert - Lot 7 - ELECTRICITE CFO-CFA

- L'entreprise DUNAC rencontrant aujourd'hui des difficultés de restructuration liées à une prochaine cessation d'activité, il est envisagé, pour des contraintes liées à la bonne continuité des travaux, de **transférer la totalité des prestations** du lot 7 à l'entreprise OCELEC.
- Ce transfert viserait à **substituer l'entreprise OCELEC à l'entreprise DUNAC** en tant qu'attributaire titulaire du lot ELECTRICITE CFO-CFA du marché de construction du nouveau complexe scolaire élémentaire.
- Le nouveau titulaire du lot susvisé deviendrait ainsi **l'unique responsable de la bonne exécution du marché.**



12. Construction du complexe scolaire élémentaire : Approbation de l'avenant de transfert - Lot 7 - ELECTRICITE CFO-CFA

Proposition:

ACCEPTER, pour les raisons évoquées ci-dessus et à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, le transfert d'attribution du lot 7 ELECTRICITE CFO-CFA du marché de construction du nouveau complexe scolaire élémentaire de l'entreprise DUNAC, domiciliée 12 Rue Leonard de Vinci à LA SALVETAT SAINT GILLES (31800) vers la SARL OCELEC, domiciliée 2 impasse d'Hélios à L'UNION (31240)

ACCEPTER le transfert intégral du montant des prestations dues initialement à l'entreprise DUNAC vers la SARL OCELEC soit 161 000€ HT

ANNULER la déclaration de sous-traitance validée par le conseil municipal le 7 décembre 2021

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



13. Construction du complexe scolaire élémentaire : Déclaration de sous-traitance - Lot 6 - CVC-PLOMBERIE-SANITAIRES

- Par demande écrite reçue en mairie le 10 mars 2022, l'entreprise JUSTUMUS fait part à la commune de son intention de **sous-traiter les travaux de régulation de la Gestion Technique Centralisée (GTC)** à la société THERMILEC, domiciliée 44 rue Bayard à TOULOUSE (31000) pour un montant maximum HT/TTC de **15 500,00 €** (autoliquidation de TVA) avec paiement direct au sous-traitant.
- Considérant que ces déclarations de sous-traitance **ne modifient ni l'économie générale du marché, ni le montant HT** du lot susvisé et que l'entreprise JUSTUMUS reste seule responsable de l'ensemble des prestations exécutées au titre du marché par elle-même et par ses sous-traitants.



13. Construction du complexe scolaire élémentaire : Déclaration de sous-traitance - Lot 6 - CVC-PLOMBERIE-SANITAIRES

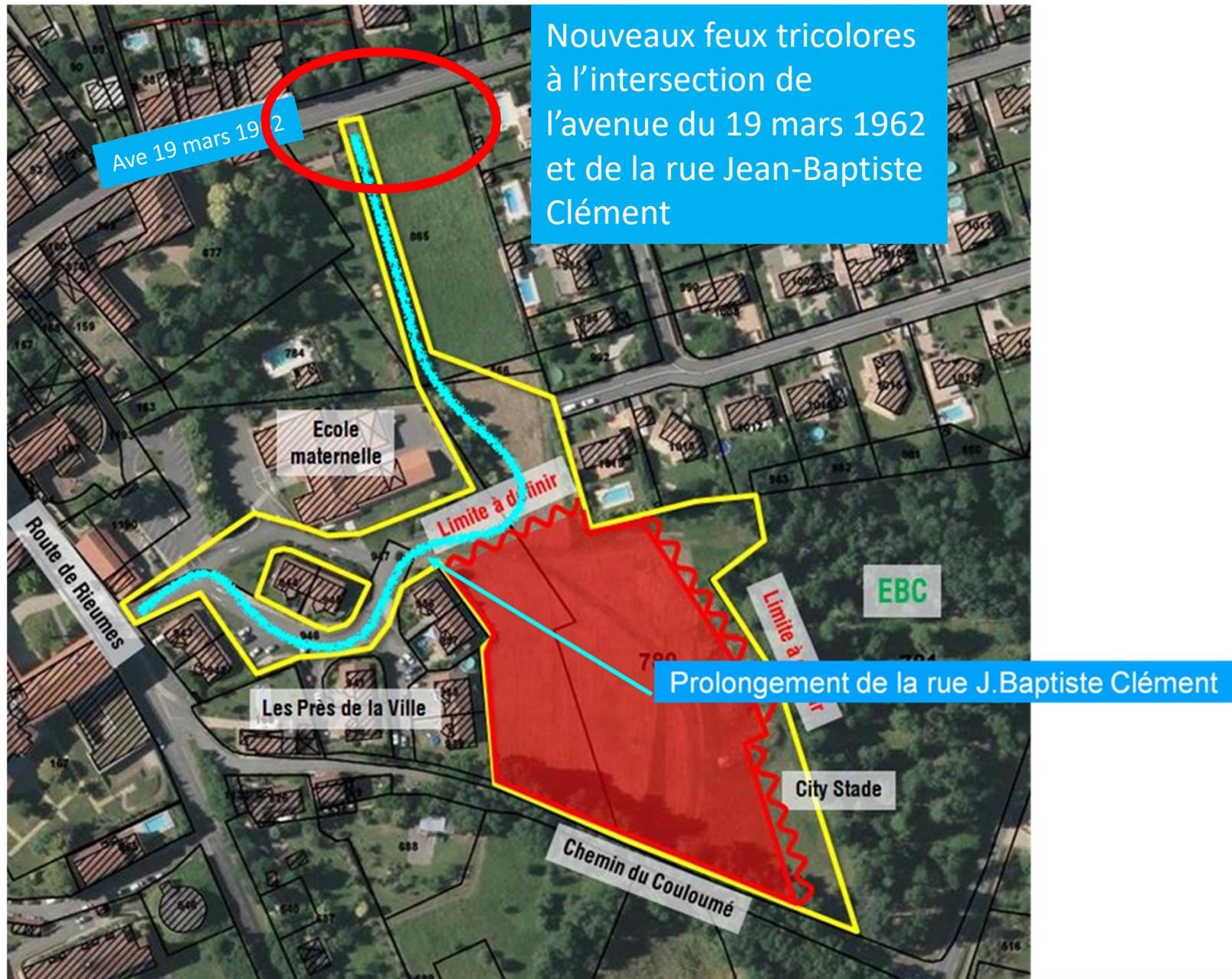
Proposition:

ACCEPTER la déclaration de sous-traitance de l'entreprise JUSTUMUS pour la réalisation des travaux de régulation de la Gestion Technique Centralisée (GTC) à la société THERMILEC pour un montant maximum HT/TTC de **15 500 €** (autoliquidation de TVA) avec paiement direct au sous-traitant.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.



14. Mise en place de Feux Tricolores sur l'avenue du 19 mars 1962



14. Mise en place de Feux Tricolores sur l'avenue du 19 mars 1962

- Suite à la demande de la commune du 25 janvier 2022 concernant la mise en place de Feux Tricolores sur l'avenue du 19 mars 1962, le **SDEHG a réalisé l'avant-projet.**

- Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	8 661€
Part SDEHG	22 000€
Part restant à la charge de la commune	24 449€
Total	55 110€



14. Mise en place de Feux Tricolores sur l'avenue du 19 mars 1962

Proposition:

APPROUVER le projet tel que présenté ci-dessus

COUVRIR la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.



15. Création de deux emplois à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

Rappel:

- Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
- Il **appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif** des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu de:

- Prochain **départ à la retraite** de l'agent en charge de l'urbanisme et des élections et de la nécessaire période de « tuilage » qui s'ensuit avec l'agent remplaçant,
- Réorganisation imposée au service administratif par la **mutation** de l'agent affecté au service des ressources humaines,



15. Création de deux emplois à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

Proposition:

AUTORISER la création de deux emplois d'Adjoints Administratifs ou d'Adjoints Administratifs de 2^{ème} classe ou d'Adjoints Administratifs de 1^{ère} classe permanents à temps complet

SUPPRIMER les postes en surnombre, dès lors que les recrutements seront intervenus et que les agents sur le départ auront quitté la collectivité

INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget de la collectivité.



16. Mise à jour du tableau des effectifs

CADRE D'EMPLOI, GRADE DES AGENTS	FONCTIONS	EMPLOIS POURVUS	EMPLOIS CREES	EMPLOIS VACANTS	DUREE HEBDO	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE						
* Attachés Territoriaux (Cat A)	Directrice Générale des Services	1	1	0	35h	1
* Rédacteurs (Cat B)	Directeur des Services	1	1	0	35h	1
* Adjoint Administratifs Territoriaux (Cat C)	Accueil et Etat Civil	1	1	0	35h	1
	Urbanisme / Elections	1	2	1	35h	1
	Ressources Humaines	1	2	1	35h	1
	Comptabilité	1	1	0	35h	1
	Marchés Publics/Cimetière	1	1	0	30h	0,86
TOTAL FILIERE		7	9	2		6,86
FILIERE TECHNIQUE						
* Techniciens (Cat B)	Responsable des Services Techniques	1	1	0	35h	1
Sous Total		1	1	0		1
* Agent de Maîtrise (Cat C)	Agent d'entretien polyvalent	1	1	0	35h	1
	Responsable service Restauration scolaire - Ecoles	1	1	0	30h	0,86
Sous Total		2	2	0		1,86
* Adjoints Techniques Territoriaux (Cat C)	Agent d'entretien polyvalent	3	4	1	35h	3
	Agent d'entretien Restauration scolaire	4	4	0	30h	3,44
Sous Total		7	8	1		6,44
TOTAL FILIERE		10	11	1		9,3
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE						
* Agent Territorial Spécialisé (Cat C)	ATSEM	3	4	1	30h	2,58
TOTAL FILIERE		3	4	1		2,58
FILIERE ANIMATION						
* Adjoint Territorial d'Animation (Cat C)	Ludothécaire / Bibliothécaire	1	1	0	28h	0,8
TOTAL FILIERE		1	1	0		0,8
TOTAL TOUTES FILIERES		21	25	4		19,54



16. Mise à jour du tableau des effectifs

Proposition:

APPROUVER le tableau des effectifs de la collectivité mis à jour le 29 mars 2022 tel que présenté



Points complémentaires



Motion de soutien et de solidarité en faveur du peuple Ukrainien

- Considérant le déclenchement de la guerre le 24 février 2022 par le Président russe Vladimir Poutine contre l'Ukraine,
- Considérant les attaques perpétrées par l'armée russe sur des villes ukrainiennes,
- Considérant le déplacement massif de civils et de l'exode consécutive aux opérations de guerre,
- Considérant les appels à l'arrêt des combats lancés par l'ONU en direction de la Russie,

Les élus de Sainte-Foy-de-Peyrolières en conseil municipal du 29 mars 2022 Apportent leur solidarité aux Ukrainiens face à l'invasion russe,

- Apportent leur solidarité aux Ukrainiens face à l'invasion russe,
- Soutiennent toutes les actions visant à apporter une aide humanitaire aux victimes de ce conflit,
- S'inquiètent d'un risque de généralisation de la guerre vers les pays limitrophes et sur toute l'Europe.



Prochain conseil



Mardi 14 juin 2022

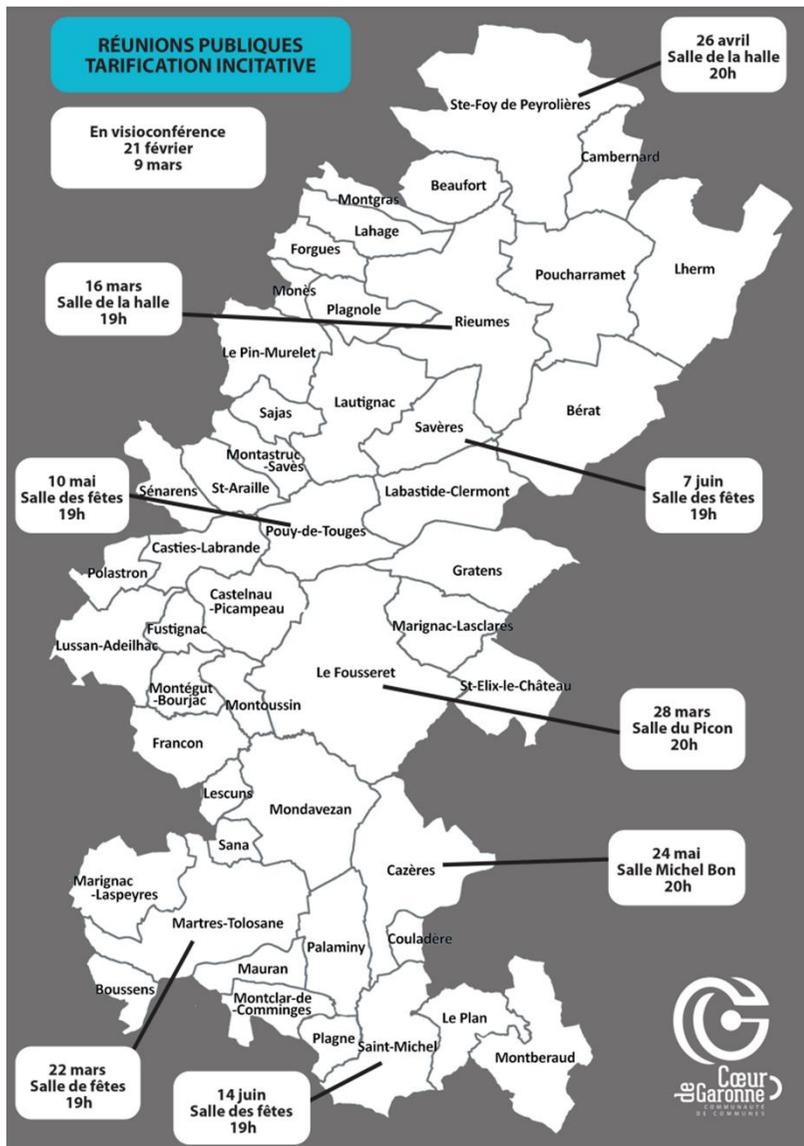


Prochaines réunions



- **Prochains bureaux**
 - 7 avril 2022
 - 5 mai 2022
 - 9 juin 2022
- **Conseil communautaire**
 - 31 mars 2022 (Budget) **Cazères**
 - 21 avril 2022 **Rieumes**
 - 19 mai 2022 **Le Fousseret**
 - 23 juin 2022 **Cazères**





PARLONS-EN

Tarification Incitative

*En présence de Paul-Marie BLANC, président de la 3CG
et François DEPRez, vice-président*

Mardi 26 avril 2022
à 20h, La Halle
(salle des fêtes du village)

Cœur Garonne
COMUNITÉ DE COMMUNES



